

PÔLE DE COMPÉTENCES



CHAMPIONNET ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) Haute-Savoie Nord est un dispositif de l'Association **CHAMPIONNET** visant à mettre en œuvre la *Réponse Accompagnée Pour Tous* (RAPT). Il s'inscrit dans le cadre du dispositif d'orientation permanent (DOP) porté par la MDPH.

Il vise à mettre en œuvre, pour des jeunes et leur famille ayant des besoins relevant d'une prestation médico-sociale, une réponse modulable ou partielle (file active de 30 suivis).

Le pôle concerne prioritairement :

1. Les jeunes bénéficiant déjà d'une notification de la MDPH et en attente d'une prestation ou orientation médico-sociale (IME, ITEP, SESSAD, etc.).
2. Les jeunes bénéficiant d'un *Plan d'Accompagnement Global* (PAG) défini par la MDPH 74.
3. Des jeunes en situation de risque de rupture scolaire en classe de 6^{ème} dans certains collèges (DISPOSITIF CAPE).
4. Des jeunes dont la famille prend l'initiative de contacter le PCPE sans passer par l'intermédiaire de la MDPH 74.

Le pôle a pour missions, de manière complète ou partielle :

1. D'assurer, si nécessaire, une évaluation de la situation.
2. De formaliser un projet individuel d'accompagnement ou de s'inscrire dans la mise en œuvre du plan d'accompagnement global validé par la CDAPH.

3. De délivrer une ou des prestations auprès de la personne accompagnée, en s'appuyant sur des ressources internes (Pôle Championnet) ou externes (bilans, praticiens libéraux, autres ESSMS).
4. De coordonner les interventions effectuées par plusieurs acteurs, organismes et professionnels dans le cadre de la continuité du parcours des personnes concernées, (PAG).
5. De délivrer des prestations auprès des familles et des aidants telles que la guidance parentale, des interventions à domicile, etc.

LES PRESTATIONS PROPOSÉES

Le PCPE propose des réponses partielles et/ou modulables dans l'attente d'une réponse adaptée, dont la visée doit rester résolument inclusive.

A ce titre, il peut intervenir dans différents endroits (domicile, établissement scolaire, lieu de soin, ESMS, etc.).

Prestations d'évaluation

- Apprécier les ressources et les difficultés de l'enfant ou du jeune,
- Mesurer les risques pour faciliter la détermination des mesures prioritaires,
- Confirmer ou infirmer la demande d'intervention initiale afin de préciser le projet,
- Solliciter les partenaires directs autant que de besoin pour une évaluation plus fine de la situation.

Le premier contact téléphonique est réalisé par le Responsable de Service afin de prendre connaissance de la situation dans sa globalité. Toute entrée dans le PCPE supposera de mettre en œuvre une rencontre afin d'établir un premier bilan au regard des besoins des bénéficiaires, des attentes des familles et des partenaires.

Prestations Educatives

Il s'agit de soutenir le jeune dans la construction de sa personnalité, de favoriser son épanouissement, de l'aider à développer des compétences sociales, communicationnelles et d'autonomie par le biais de divers supports adaptés à ses besoins, à ses désirs, ses potentialités.

Prestations Pédagogiques

L'objectif est d'apporter un soutien par le biais de nos infrastructures (classes IME ou unité d'enseignement) et/ou de soutenir l'action des enseignants dans le cadre du parcours de scolarisation à visée résolument inclusive.

Prestations Thérapeutiques

Un travail d'évaluation pourra mettre en perspective les besoins de prises en charge thérapeutiques ou rééducatives. Le cas échéant, le service utilisera des ressources internes ou orientera vers des prestataires extérieurs.

Ces prestations d'accompagnement peuvent être des bilans psychologique, neuro psychologique, psychomoteur, orthophonique.

Selon la problématique rencontrée, le médecin psychiatre peut être sollicité pour apporter son expertise et définir le protocole thérapeutique nécessaire.

Prestations Professionnelles

L'accompagnement consiste à soutenir l'intégration ou définir un projet professionnel du jeune en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé : lycée professionnel, centre de formation, entreprise, IMPRO, ITEP Pro.

PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PIA)

L'ensemble de ces prestations seront consignées dans un Projet individuel d'Accompagnement élaboré sous la responsabilité du chef de service.

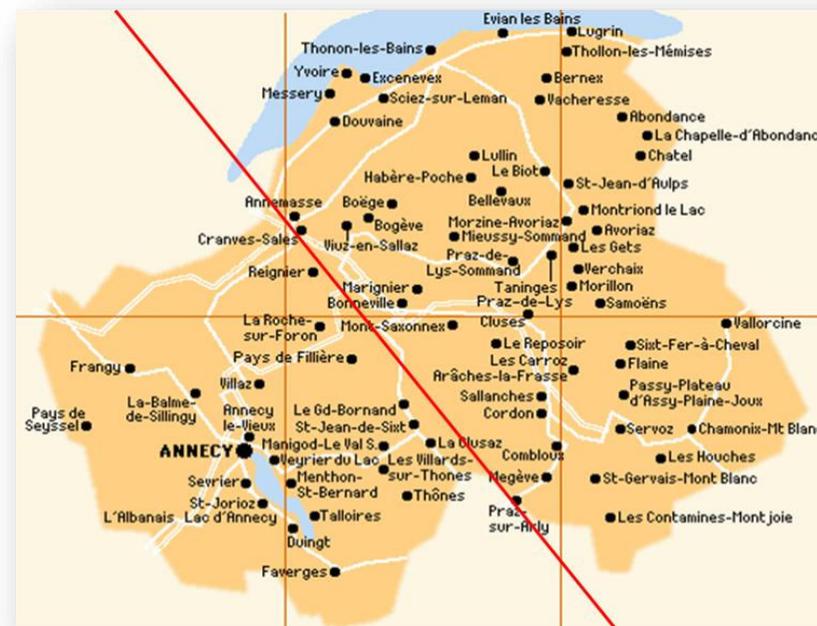
CADRE DE L'INTERVENTION

L'entrée et la sortie du PCPE feront l'objet d'une information en direction de la MDPH.

A l'instar de nos établissements et services, le PCPE fonctionne 207 jours par an et adosse son fonctionnement sur celui des différents services de jour qui le constituent (09h00-18h00).

L'intervention prend fin dès lors que des solutions d'accompagnement adaptées et effectives ont pris le relais des prestations PCPE, ou que les réponses apportées permettent une fin de prise en charge effective.

TERRITOIRE CONCERNE



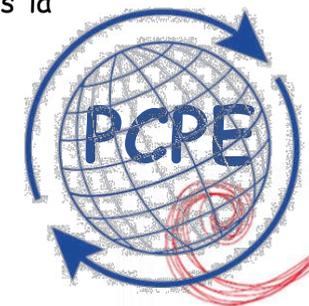
Le PCPE interviendra sur le territoire défini comme suit : la partie nord-est du département de la Haute-Savoie, et notamment la Haute et Basse Vallée de l'Arve, le Genevois et le Chablais.

La partie inférieure (sud-ouest) étant sous la responsabilité de la Fondation OVE.

COORDONNEES

Tél : 04.50.21.17.45

Email : contact.chstandre@championnet-asso.fr



CHAMPIONNET